

L'équipe du Groupement Prévention

- **Le Chef de Groupement :**
Lieutenant Colonel Jean-François BARETS
- **Les préventionnistes :**

Capitaine Eric DUBES	[Groupement Nord/Est
Major Alain BAHOUAGNE	
Major Paul IRENEE	[Groupement Sud/Ouest
Adjudant-Chef Philippe LOUSTALOT	
- **Les Chefs de Centres préventionnistes :**

Capitaine Lionel CAZASSUS	Compagnie Côte Sud
Commandant Bruno BOUDENNE	Compagnie Dax
Capitaine Grégoire JOURNE	Compagnie Mont de Marsan
- **Secrétaires :**
Brigitte CASTAGNEDE
Véronique GODARD

* Le Groupement Prévention est basé à Dax. Les préventionnistes du Groupement Nord /Est sont basés à Labouheyre

Le Groupement Prévention

« Etre préventionniste, c'est aller en boîte de nuit, le jour, quand il n'y a plus personne, pour vérifier que le système d'alarme fonctionne... »

« Etre préventionniste, c'est aimer la paperasse, les textes, la législation... »

« Quand un préventionniste arrive en visite de sécurité, il est parfois considéré comme une menace, un peu comme un contrôleur du fisc »

« En cas de sinistre, on risque le pénal ! »

« Changer une alarme incendie dans un bâtiment, c'est 6.000 euros. Pour un préventionniste, c'est une phrase sur un rapport, pour l'exploitant, c'est 6.000 euros de moins dans la caisse... Ce n'est pas neutre ! »

Ces témoignages extraits, sans préméditation, de rencontres faites au cœur du Groupement Prévention, prouvent bien que la tâche accomplie quotidiennement par ces hommes de sécurité appelés préventionnistes, dresse souvent l'ingratitude au service de la noblesse.

« Nous avons parfois le mauvais rôle » avoue le Capitaine Dubes. « Mais l'avoir pour la bonne cause, pour permettre à des personnes de rester en vie, ne me fait en rien culpabiliser, bien au contraire ! ».

Spécialité à part entière du métier de sapeur-pompier, la prévention est en fait l'une des premières missions des services d'incendies et de secours.

Les sapeurs-pompiers préventionnistes sont chargés de faire appliquer les textes relatifs à la prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur. Pour beaucoup, la spécialité reste un mystère. Elle n'apparaît finalement que dans les programmes de formation des lieutenants sapeurs-pompiers. Le sapeur, quant à lui, n'est pas obligatoirement éduqué à cette manière d'anticiper l'intervention.

« C'est dommage ! » s'exclame le Major Alain Bahouagne. « La prévention facilite l'évacuation du public et l'intervention des pompiers. Il est important de resserrer et d'entretenir le lien entre la prévention et l'opérationnel ». Les préventionnistes restent les garants de cette passerelle.

Les différentes catégories d'ERP

Quel que soit leur type, les établissements sont classés en fonction du nombre de personnes susceptibles d'être reçues au sein de l'établissement :

- 1ère cat. : plus de 1 500 personnes
- 2ème cat. : de 701 à 1500 personnes
- 3ème cat. : de 301 à 700 personnes
- 4ème cat. : inférieur ou égal à 300
- 5ème cat. : effectif du public dont le nombre est inférieur au chiffre minimum fixé dans le règlement pour chaque type d'établissement.

Le Groupement Prévention pour l'ensemble des ses missions est placé sous l'autorité du Préfet des Landes.



Le Capitaine
Eric DUBES

Véronique GODARD
entourée du Major
Paul IRENEE de l'Adjudant-
Chef Philippe LOUSTALOT

Le Major
Alain BAHOUAGNE

La prévention POUR LES NULS

Le Groupement Prévention est chargé de s'assurer que la protection des **Etablissements Recevant du Public (E.R.P)** contre les risques d'incendie et de panique est appliquée (étude des dossiers) et respectée (visites avant ouverture ou visites périodiques).

Seuls les **Etablissements Recevant du Public** font l'objet d'une visite d'une commission de sécurité. Il n'y a pas de visite pour les bâtiments d'habitation.

Les **différents types de visites** : réception de travaux (travaux dans un E.R.P), ouverture (bâtiment neuf), périodiques (tous les 2 à 5 ans suivant les catégories), inopinés (visites effectuées dans un établissement en dehors du cadre des autres visites pour vérification du respect des règles).

La **sous-commission départementale** : Elle se réunit toutes les 3 semaines en Préfecture. Elle étudie les dossiers des établissements de 1ère catégorie (réception des travaux ou ouverture).

Les **commissions d'arrondissement** : elles sont deux, celle de Dax et celle de Mont de Marsan. Elles organisent des visites de sécurité pour les établissements de 2ème à 5ème catégorie (réception de travaux ou ouverture).

Les **groupes de visites**. Ils organisent des **visites périodiques** dans les établissements de 2ème à 5ème catégorie.

Les **commissions communales**. Il en existe 18 dans le département. (Biscarrosse – Capbreton – Dax - Hagetmau – Hossegor – Léon – Mimizan – Mont de Marsan – Ondres – Parentis – Peyrehorade – Pouillon – Saint Paul les Dax – Saint Pierre du Mont – Saint Sever – Saint Vincent de Tyrosse – Sanguinet – Tarnos). Le maire a la totale gestion des E.R.P dans sa commune. C'est lui qui convoque, préside et assure le secrétariat de la commission communale. Il établit un compte-rendu annuel de sa commission à la sous-commission départementale de sécurité (préfecture).

PROCESSUS DES VISITES

• Pour réception de travaux

Le maire demande le passage de la commission de sécurité visite par la sous-commission départementale (1ère catégorie) ou commission d'arrondissement (2 à 5ème catégorie).

• Pour visite périodique

Le prévisionniste du secteur concerné alerte le maire des visites à venir (suivi dans le logiciel ERP2) Le maire demande à la commission d'arrondissement le passage d'une commission de sécurité la commission d'arrondissement convoque l'ensemble des membres de la commission le prévisionniste informe le chef de centre du secteur de la visite de l'établissement.

Lors d'une visite, ils anticipent toujours l'intervention. « *On joue beaucoup avec des scénarii !* » confirme le Lieutenant-colonel Barets, chef du groupement. « *Si nous ne sommes pas capables de nous projeter vers un problème éventuel, il faut changer de métier !* ».

Les préventionnistes sont des sapeurs-pompiers complets. Ceux sont des hommes à la fois de dossiers et de terrain. Et puis, ils maintiennent le contact avec l'intervention, l'essence même de leur métier, en prenant régulièrement des astreintes opérationnelles.

« *L'équilibre est parfait* » assure le Major Alain Bahougne. « *L'expérience de terrain facilite toujours la tâche du préventionniste* ».

La prévention, c'est la fusion entre le retour d'expérience opérationnel et le cadre réglementaire. Les préventionnistes ne peuvent pas forcément faire adopter la réglementation dans des bâtiments anciens. Ils doivent alors trouver des solutions à travers l'analyse du risque, l'anticipation des conséquences d'un sinistre sur le déplacement du public, sur le déroulement d'une intervention.

La prévention est une spécialité qui engage la responsabilité du préventionniste et du service face à une réglementation qui évolue en permanence. Aussi, le préventionniste se doit d'être au fait des modifications en terme de législation et de normes de sécurité.

« *Cette réglementation est parfois très compliquée à appliquer. Il y a l'aspect réglementaire, mais il faut également prendre en compte l'élévation du niveau de sécurité pour les bâtiments existants. Il faut alors trouver un compromis entre les deux pour avoir un niveau de sécurité acceptable pour que le public puisse intégrer le bâtiment.* » Explique le Capitaine Eric Dubes.

« *L'étude de risque est souvent subjective* » confirme le lieutenant-colonel Barets. « *Et seuls les arguments techniques peuvent confirmer ou infirmer une décision !* ». « *De toute façon, dans le doute, je prends moi-même la décision, je prends la responsabilité pénale du document que je signe !* ».

Fortement exposé, en première ligne des responsabilités en cas de sinistre, le métier de préventionniste est aussi passionnant pour ceux qui le pratiquent que contraignant. Le chef du groupement, en bon préventionniste, prévient ceux qui seraient assez « dingues » pour s'y intéresser : « *Dans ce service, l'orgueil ne peut survivre ! Si tu n'as pas la volonté de te remettre en question, tu ne peux en faire ton métier ! C'est très prenant. Il faut s'adapter, être disponible, et... supporter le chef* ».

Vis ma vie... de préventionniste

Pendant 8 heures, soit le temps légal d'une journée de travail, nous avons suivi le Capitaine Eric Dubes, préventionniste du Groupement Nord/Est. Ce jour là, dans le cadre des visites périodiques effectuées par la commission d'arrondissement de Mont de Marsan, il se rend, en compagnie de M. Mouche, représentant de la Préfecture des Landes, dans trois établissements : une discothèque, un hôtel-restaurant, et un collège.

Pour chacune de ces visites, la commission d'arrondissement se réunit. Le Capitaine Dubes et Monsieur Mouche, seront les dénominateurs communs de ces trois visites.

Lors de chaque visite, un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M), un représentant de la Gendarmerie, le maire de la commune concernée ou son représentant, et l'exploitant de l'établissement visité, se joindront à eux. Les visites ne commencent que lorsque la commission est réunie dans sa totalité.

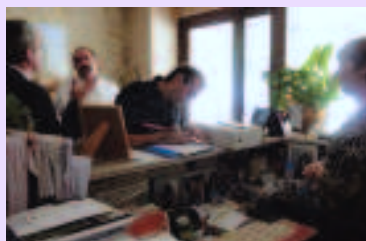
Une visite se déroule toujours en trois phases :

- la vérification des documents techniques avec vérification du registre de sécurité (extincteurs, désenfumage, systèmes d'alarme) et des rapports des bureaux de contrôle (installations électriques, gaz, chauffage),
- la visite de l'établissement (avec le cas échéant la vérification des prescriptions). La visite permet la réalisation d'essais tels que le test de fumée (pour vérifier le déclenchement de l'alerte), la vérification de l'alarme (niveau sonore), le désenfumage, l'éclairage de sécurité et la signalétique d'évacuation, les issues de secours,
- l'avis rendu par le groupe de visite sur la poursuite de fonctionnement de l'établissement (visite périodique) ou sur la délivrance de l'autorisation d'ouverture au public (visite de réception).

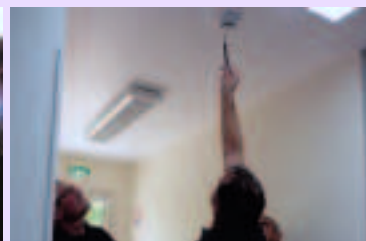
A l'issue de la visite le préventionniste relit l'ensemble du rapport. Le préventionniste fait quelques annotations en plus des prescriptions (le cas échéant) et rend l'avis favorable ou défavorable. Le document est alors signé par l'ensemble des membres du groupe de visite.



Saint Justin :
visite des cuisines
de l'hôtel-restaurant



Saint Justin :
le capitaine DUBES note
des prescriptions sur le rapport



Gabarret :
le test de fumée pour le
déclenchement de l'alarme



Gabarret :
relecture du rapport
par le groupe de visite

10h15 – Mont de Marsan - Visite d'une discothèque fermée depuis 3 mois – Etablissement de 3ème catégorie.

11h – Saint Justin – Visite d'un hôtel-restaurant de 5ème catégorie – Etablissement de type « O » (hôtels et pensions de famille) et « N » (restaurants et débits de boisson).

14h30 – Gabarret - Réception des travaux sur une extension d'un collège privé – Etablissement de 4ème catégorie – Internat de 32 lits.

Bilan de la journée : 3 avis favorables. L'hôtel-restaurant devra installer un report d'alarme et augmenter le niveau sonore de celle-ci.

Le service prévention en chiffres... Année 2009

Nombre d'E.R.P. recensés dans les Landes	6 829
Nombre d'E.R.P. visités	655
Nombre de visites d'E.R.P. de 1ère catégorie	51
Nombre de visites de campings	30
Nombre de dossiers examinés	761
Nombre d'avis défavorables	49